

Réunion NAO du 14/01/2020**propositions de la direction**

Mensuels					Cadres		Tous	Global
Classif.	AG	Talon AG	AI	13 ^{ème} mois	AI	PV	Mesures égal F/H	
I à IV	1,0%	30 €	1%	min 13 ^{ème} mois 2400€	2%	Ralliement* aux taux cibles Groupe :	0,1%	2,1%
V			0,2% réservé aux promotions	min 13 ^{ème} mois 2450€*				

* sauf positions V ex. TUS souhaitant conserver leurs rémunérations sur 12 mois

Commentaires de SUPPer :

Après une politique salariale 2019 où l'ensemble des salariés sont restés entre incompréhension et énervement par rapport à l'évolution de leur rémunération globale (politique salariale, BSO, intéressement et participation) et l'évolution des résultats de TDMS et du groupe Thales.

Alors que le nombre de démissions (en particulier de jeunes) augmente régulièrement depuis 3 ans.

Alors que nombres "d'anciens", par démotivation font tout pour pouvoir quitter l'entreprise au plus tôt avec les pertes de compétences associées.

Alors que les indicateurs (PC, CA et EBIT) vont certainement tous dépasser les objectifs, la direction continue de jouer les pleureuses avec le CASH. Un indicateur comme par hasard jusqu'ici très peu suivi, mais très utile pour pénaliser les salariés.

La direction propose une enveloppe globale en baisse avec des résultats en hausse

C'est le partage des richesses version TDMS !

Les revendications de SUPPer :

Pour une bonne cohérence et un minimum d'adhésion des salariés, le résultat étant en hausse par rapport à l'année précédente, l'enveloppe globale doit aussi être en hausse (rappel 2,7% en 2019).

Pour une bonne qualité de vie au travail, chaque salarié, quel que soit son statut doit voir sa rémunération évoluer à minima de l'inflation (1,5% en 2019, réf INSEE du 15/01/2020).

Une attention doit être portée sur les bas salaires par une mise en place de mesures planchers (AG, 13^{ème} mois) et les mesures de rattrapage engagées en 2019 pour le personnel d'Etelles doivent être poursuivies.

Les mesures individuelles doivent permettre aux plus jeunes d'envisager un avenir à TDMS et aux moins jeunes de rester motivés jusqu'au départ en retraite.

La part variable des cadres doit être intégrée dans le salaire de base, dans le cas contraire les salariés non cadre doivent pouvoir bénéficier d'un complément de rémunération calculé sur les mêmes bases que la part collective des cadres, tous les salariés quel que soit leurs statuts contribuant à l'excellent résultat de l'entreprise.

Négociation sur l'harmonisation des dispositions sociales

Pour mémoire, cette négociation vise à harmoniser les dispositions sociales qui s'ajoutent aux règles du groupe. Les évolutions proposées sont :

- Les niveaux V d'Etelles payés sur 12 mois basculeront sur 13 mois de façon facultative.
- En contrepartie d'une absence de fermeture estivale (hors établissements industriels et baisse de charges), la période de prise des congés est ramenée au 31 Mai de l'année N+1.
- Extension à l'ensemble de TDMS du bénéfice d'une semaine de CP annuelle pour les salariés de 62 ans et plus.
- Transformation du congé de rentrée scolaire en une journée de parentalité à prendre à une date au choix pendant l'année scolaire.
- Extension à l'ensemble de TDMS du congé de 5 jours pour le décès d'un parent.
- Extension de 3 jours et amélioration des conditions de prise du congé paternité.
- Suppression pour les ex TSA de la sortie avancée à l'occasion de la fête des mères.

Position de SUPPer : Cet accord est globalement positif, SUPPer signera cet accord.

Vos représentants de proximité SUPPer

La mise en place du CSE a fait disparaître les délégués du personnel au profit des représentants de proximité. N'hésitez pas à prendre contact avec eux, ils sont vos interlocuteurs privilégiés.

Thierry Bonzom	RP-ELA-thierry.bonzom@fr.thalesgroup.com
Jean-Yves Florimond	RP-ELA-jean-yves.florimond@fr.thalesgroup.com
Francis Janin	RP-ELA-francis.janin@fr.thalesgroup.com
Thierry Lisau	RP-ELA-thierry.lisau@fr.thalesgroup.com
Hélène Molina	RP-ELA-helene.molina@fr.thalesgroup.com



www.supper.org



Vos contacts :

Section de Mérignac
dms.merignac@supper.org

Section de Brest
dms.brest@supper.org

Section d'Elancourt
dms.elancourt@supper.org

Section d'Etelles
dms.etelles@supper.org